

Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international : Bernard LAURANS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Action à l'international de la Région Bretagne – Actualisation pour la période 2024-2028 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En juin 2019, le Conseil régional avait voté sa stratégie internationale, qui concerne les différentes coopérations européennes et internationales et la politique de solidarité internationale. Il souhaite aujourd'hui proposer une actualisation pour rappeler sa volonté de poursuivre et de développer une politique à l'international ainsi que pour intégrer les changements géopolitiques intervenus depuis cette date.

Cette nouvelle stratégie intègre la nouvelle donne européenne, le renforcement des relations avec les nations celtes, la nouvelle donne en Asie – Pacifique avec un dialogue exigeant avec la province du Shandong, la relance des relations avec l'Australie méridionale, le rapprochement avec le Japon et enfin les questions d'insécurité dans de nombreuses régions et en particulier au Burkina Faso et en Haïti.

La stratégie est déclinée en 5 grands domaines d'actions :

- *Affirmer l'engagement européen de la Bretagne*, par la diffusion de la connaissance sur l'action européenne (soutien aux actions des maisons de l'Europe, et appui au réseau régional « Stergann » qui permet aux acteurs de travailler et d'échanger sur les outils de sensibilisation aux enjeux européens), par l'appui au positionnement de la Bretagne dans l'Europe (Actions de la maison Bretagne Europe à Bruxelles), et par l'accompagnement des structures bretonnes au montage des projets européens (dispositif d'aide à l'écriture des dossiers INTERREG, animation du réseau des développeurs de la mobilité européenne),
- *Favoriser l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et dans le Monde*, cette thématique porte à la fois sur plus d'information européenne envers les jeunes ainsi que sur des actions de soutien financier à la mobilité internationale des jeunes,
- *Construire et animer les coopérations et partenariats internationaux*, en structurant ses relations internationales à travers trois types de coopérations, les coopérations majeures (Pays Celtes, Wielkopska, Australie méridionale et Japon), les coopérations thématiques (atlantique, Iles anglo-normandes, Saxe, Shandong, Canada, Burkina-Faso, Haïti) et les réseaux internationaux (coopération atlantique et Conférence des Régions Périphériques Maritimes),
- *Soutenir et promouvoir la solidarité internationale*, avec le soutien aux acteurs bretons qui mènent des projets de développement, le renforcement de la gouvernance de la solidarité internationale en Bretagne et le soutien au commerce équitable,
- *Développer la politique Bretonnes et Bretons du monde*, avec le soutien à la diaspora, la médiatisation et mise en réseau via internet et la reconnaissance des acteurs en faveur des actions pour la Bretagne dans le monde.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Une stratégie qui prolonge et renforce la précédente (2019 – 2024)

Le CESER apprécie la qualité du bordereau qui met en avant la transversalité de la stratégie internationale du Conseil régional tout en étant analytique et précis dans les actions présentées. Cette stratégie est bien dans la continuité de la précédente, tout en intégrant les nombreuses évolutions géopolitiques intervenues ces cinq dernières années. Le CESER regrette néanmoins que toute référence à la Breizh COP ait disparu du dossier.

Il aurait également souhaité disposer d'éléments de bilan pour l'ensemble des actions de la période précédente (étant bien noté que le bordereau propose en annexe un bilan des actions de solidarités internationales et des programmes INTERREG), pour mettre en exergue les principales réussites de la période, les évolutions proposées ainsi que les raisons pour lesquelles certains partenariats ou coopérations n'ont pas été maintenus (participation au réseau NRJ4SD, coopération avec l'Estonie, avec le Nigéria sur l'agroalimentaire, partenariat avec la région de Souss Massa au Maroc).

Alors que le bordereau souligne que le Brexit produit actuellement pleinement ses effets délétères – analyse que partage le CESER – le suivi de ses effets n'est pas mentionné dans le bordereau. L'étude du CESER sur les conséquences du Brexit en Bretagne présentée à la session de ce jour révèle pourtant de nombreux effets du Brexit sur la région, ainsi que des évolutions réglementaires et législatives à venir dans le cadre des relations entre l'UE et le Royaume-Uni, qui impacteront nécessairement et en premier lieu la Bretagne. Le CESER considère ainsi que le suivi du Brexit développé dans les premières années par le Conseil régional devrait être maintenu.

Le CESER apprécie tout particulièrement que le Conseil régional présente l'ensemble des domaines de la stratégie internationale dans un document unique avec des fiches actions précises accompagnées de leurs objectifs et d'indicateurs de réalisation, nécessaires à toute évaluation. Il encourage le Conseil régional à communiquer des points d'étape réguliers pour suivre ces indicateurs et à approfondir la méthodologie de suivi et d'évaluation de cette politique. Il lui semblerait également intéressant de disposer d'indications budgétaires par action et par pays ou région.

Parmi les éléments marquants de cette stratégie, le CESER note avec intérêt :

- Le fort ancrage européen, qui se retrouve dans de nombreuses actions ; citons particulièrement les actions vis-à-vis des jeunes, à la fois dans la nécessaire sensibilisation aux enjeux européens et aux actions pour leur faciliter la mobilité intra-européenne, le soutien au programme INTERREG avec l'appui aux porteurs de projets via le dispositif DrapEurope, les nombreuses coopérations en cours ou en développement,
- Le rôle dévolu à la maison de la Bretagne Europe à Bruxelles, essentiel à une participation active de la Bretagne dans la défense de ses intérêts,
- La cohérence des thématiques retenues dans les différents partenariats et coopérations,
- Le soutien aux acteurs bretons qui conduisent des actions en Europe et dans le monde, que ce soit à travers les partenariats, le soutien aux acteurs de la solidarité internationale ou les dispositifs d'appui et de reconnaissance à la diaspora bretonne qui agissent pour la valorisation de la Bretagne dans le monde,
- Le fort développement et la place centrale donnée aux coopérations avec les nations celtes, à la suite du Brexit.

2.2. Une stratégie portée par une approche sectorielle

Dans ses récents avis sur la mise en œuvre des programmes européens, le CESER a toujours porté un avis positif sur les actions de communication favorisant la connaissance des enjeux européens et la réalisation de projets financés par des fonds européens. Dans ce cadre, le CESER soutient sans réserve les programmes de diffusion de la connaissance et les structures d'information européenne, et tout particulièrement auprès des jeunes.

Le CESER apprécie la démarche d'accompagnement des porteurs de projets par un appui technique à la rédaction des dossiers INTERREG et ERASMUS + à destination des structures bretonnes, cette aide est significative. Il soutient également l'accompagnement des projets Horizon Europe via la plateforme 2PE, financée par le Conseil régional, bien qu'elle ne soit pas citée dans cette stratégie. Il serait intéressant de disposer d'un indicateur sur cette action d'accompagnement des acteurs au montage de projets européens.

Le CESER considère que la mobilité des jeunes est un enjeu majeur de développement de la culture internationale et est favorable à toutes les initiatives qui favoriseront cette mobilité. Il note la volonté du Conseil régional de conduire une priorisation de ses actions de soutien aux mobilités des jeunes. Si le CESER approuve la position du Conseil régional d'orienter ses actions en faveur de la mobilité des jeunes dans les priorités géographiques définies

dans cette stratégie, il considère que le Brexit ne doit pas avoir comme conséquence un arrêt brutal et définitif des échanges scolaires et universitaires vers l'Angleterre qui, au-delà de la formation, étaient des échanges humains, culturels et historiques essentiels. De plus, la qualité de l'éducation offerte doit rester une priorité et il serait donc regrettable que les étudiants bretons ne soient pas soutenus s'ils choisissent une des universités d'excellence anglaises. Enfin, le CESER alerte sur le fait que les stages sont encore plus impactés que les mobilités étudiantes par le Brexit, du fait d'une législation britannique complexe en matière d'accueil de stagiaires. Le soutien doit donc être renforcé en particulier dans ce domaine.

Le CESER note avec intérêt la présence du domaine de la recherche dans les différentes coopérations (par exemple dans les domaines de la cybersécurité et des énergies marines renouvelables), car il s'agit d'un domaine stratégique pour la Bretagne, pour lequel la coopération internationale est particulièrement pertinente. Le CESER souligne la nécessité de mettre en cohérence cette stratégie internationale avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et la SRTES (qui comprend la Stratégie régionale enseignement supérieur et recherche). Dans ce cadre, la mise en place d'un Comité Enseignement Supérieur / Recherche – International lui semble pertinente.

En matière de coopérations et de partenariats, le CESER prend note des relations que le Conseil régional souhaite entretenir et développer avec plusieurs régions du monde, en adaptant les actions, le cas échéant, à l'évolution du contexte local. Par ailleurs, il soutient la consolidation ou la construction de coopérations à l'ouest de l'Europe, que ce soit par des échanges bilatéraux, la mise en place d'une coopération celtique ou sa volonté de déployer une coopération plus poussée à la maille de l'Arc Atlantique. Le CESER se réjouit que sa coopération avec ses homologues au sein du Réseau Transnational Atlantique (RTA) soit incluse dans cette stratégie. Il considère que cet engagement à plusieurs niveaux est de nature à porter des projets à différentes échelles et à mieux faire valoir les enjeux de la Bretagne à Bruxelles. Il contribue notamment aux réflexions sur ces questions avec sa participation à l'étude « Macro-région atlantique, une chance à saisir ? ¹ » des CESER de l'Atlantique, publiée en 2023.

Concernant le partenariat avec la province chinoise du Shandong, le CESER prend note de l'adaptation du partenariat au contexte politique. Il soutient le maintien de cette coopération avec une priorisation sur les thèmes de la lutte contre le changement climatique et de l'éducation, en partenariat avec le rectorat de l'académie.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de contribuer positivement à la relance des actions de coopération avec l'Allemagne et suivra avec intérêt la concrétisation d'échanges avec les Länder avec lesquels des contacts sont établis.

Le CESER salue la place de la solidarité internationale dans cette stratégie et partage le principe d'un appui via les acteurs bretons qui soutiennent des projets plutôt qu'un appui direct aux entités locales (suite au retour d'expérience des coopérations avec le Burkina Faso et Haïti) ; ce dispositif devra permettre d'élargir le champ d'intervention du Conseil régional du point de vue géographique autant que de celui de la nature des projets soutenus. Le rôle et les missions du Réseau Bretagne Solidaire sont significatifs à cet égard. Le CESER apportera sa contribution aux travaux du Comité mixte, à la fois dans la modernisation de sa gouvernance et sa volonté d'ouverture à de nouvelles instances.

Le CESER note avec satisfaction que la politique « Bretonnes et Bretons du monde » soit intégrée à cette stratégie internationale et rappelle son avis exprimé lors de la session de décembre 2022 « le CESER partage globalement les objectifs ainsi que les actions décrites dans cette politique, qui exprime la volonté d'accompagner des événements d'ampleur et une série de projets qui renforcent le rayonnement de la Bretagne. Il apprécie par ailleurs que ces actions soient élargies à toutes celles et ceux qui montrent un attachement à la Bretagne ».

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'avancement des actions mises en place dans le cadre du Forum Celte,

¹ <https://ceser.bretagne.bzh/publications/macro-region-atlantique-une-chance-a-saisir/>

- L'évolution du projet de création d'une macro-région atlantique ainsi que la gouvernance et les actions qui en découleront, si le projet vient à se concrétiser,
- L'évolution de l'action du Conseil régional concernant la mobilité internationale des jeunes,
- Les projets de solidarité internationale via sa participation au Comité mixte de solidarité internationale,
- L'engagement financier du Conseil régional pour cette stratégie et ses réalisations à travers les dépenses du budget primitif.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Action à l'international de la Région Bretagne –
Actualisation pour la période 2024-2028 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 19

Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CRÉACH (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Éric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Marie-Andrée JÉROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), GILLES MARECHAL (FRCIVAM), Quentin TIREL (UNEF)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

L'avis général concernant la politique régionale en matière de stratégie internationale intègre les changements géopolitiques intervenus depuis la précédente doctrine en la matière de 2019 en soulignant qu'il s'agit d'une stratégie de prolongation. Cette stratégie concerne les différentes coopérations européennes et internationales et également la politique de solidarité internationale.

Mais l'avis précise qu'est intégrée la nouvelle donne européenne, le renforcement des relations celtes, sur ce point la CGT apporte des commentaires. La CGT apporte aussi une précision critique sur le dernier point de cette stratégie déclinée en 5 domaines d'actions. Le cinquième : « développer la politique Bretonnes et Bretons du Monde avec le soutien à la diaspora » revient aussi malgré le vote -que l'on pourrait qualifier d'alerte- du CESER en décembre 2022. La notion de diaspora est connotée politiquement et pourrait nourrir un esprit de communauté que nous ne souhaitons pas alimenter. Cette prudence tient d'ailleurs à l'utilisation des mots puisque ces derniers ont un sens. « Diaspora » par exemple renvoie certes à la dispersion d'une population mais rapidement -puisque définit par le dictionnaire comme tel- à « une communauté ou une ethnie » - on peut dire à une focale très conservatrice. Il n'est pas certain que le communautarisme fasse partie des fondamentaux Républicains et des valeurs d'Universalité attachées à celles qui fondent notre Démocratie Française. L'exemple de la laïcité pourrait être éclairant du sujet.

En décembre 2022, le CESER exprimait par son vote une certaine réticence sur cette question dénommée « Bretons et Bretonnes du Monde ». Depuis, un mouvement en faveur de l'accroissement des coopérations avec « les Nations Celtes », nous amène à exprimer de nouveau nos points de divergence. Tout d'abord, la notion de « Nations celtes » dont, si nous comprenons bien, la Bretagne ferait partie alors qu'elle ne l'est pas, pas plus qu'elle est « Nation » tout court ! Dans le Cadre d'un forum celtique organisé dans la programmation du Festival Interceltique de Lorient en août dernier, des textes ont été ratifiés précisant divers domaines dont des enjeux coopératifs dans une logique sectorielle d'intérêts communs. C'est parfaitement compréhensible, ce qui l'est moins c'est l'avis du CESER qui précise que les coopérations avec « les nations celtes » auraient une place centrale, ce que nous ne lisons pas dans le texte du bordereau. Nous voyons par contre dans le texte, la feuille de route « Solidarité » et d'autres enjeux et non des moindres, non évoqués, et plus particulièrement pour que la Région Bretagne « puisse se positionner en réponse à des enjeux politiques liés aux droits humains et à la Paix dans le monde. »

Pour conclure, c'est pour éviter de poursuivre sur des interprétations et ou des intentions ambiguës que la CGT recommande que le Conseil régional précise la portée du fondement politique de « nations celtes », de l'utilisation par le CESER de la même dénomination de fait, qu'il serait dès lors utile qu'un conseil scientifique, académique, historique, ... précise dans un débat à instruire pour éviter ce qui pourrait être interprété comme une certaine valorisation d'une « identité celtique » dont nous avons des doutes sur le contenu. Nous craignons en effet que référence soit fait à un passé celtique idéalisé et romancé alimenté par une utilisation abusive d'une expression devenue politique pour caractériser une certaine histoire et se démarquer au-delà des coopérations simples sur des échanges normaux concernant des thématiques particulières. Si la Bretagne est singulière, c'est certainement par son essence multiple. La CGT invite à une vraie réflexion qui de fait va percuter les questions d'autonomie, de réunification et nous ne savons quoi encore. Le chemin de crête est vraiment de crête. Pour la CGT, ce bordereau n'est pas un bordereau « d'actualisation. »

En l'absence d'un réel éclairage en la matière, le groupe CGT du CESER est de nouveau très réservé, il s'abstiendra eu égard à la portée de nos interrogations mais aussi du fait, dès lors, que la majeure partie de cette action à l'international, qui représente une partie non négligeable de la politique voulue, soit ici trop éclipsée, en témoigne la conclusion de l'avis.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Quand on est pédagogue, il faut s'attendre à devoir répéter souvent ; soit qu'on n'a pas été compris, soit qu'on n'a pas été entendu, ou bien que ce qu'on a dit a été oublié.

Aussi, même si c'est pour la énième fois à peu près sur le même type de dossier de la Région et à peu près sur le même type d'avis du CESER, on ne se fâchera pas de devoir se répéter encore une fois : non, trois fois non, nous ne sommes pas des celtes, pas plus que ne le sont les Écossais, les Gallois et encore moins les galiciens et les asturiens !

Bretons nous sommes - ou du moins certains d'entre nous peuvent-ils se sentir tels - par l'attachement à un passé familial ou à des paysages, ou à une façon de vivre et de se parler, par des musiques ou par l'atmosphère de certains lieux petits ou grands, célèbres ou plus discrets... Par la langue aussi bien sûr ; qu'on la parle ou qu'on ait juste plaisir à l'entendre, ou simplement qu'on soit heureux de savoir qu'elle existe et qu'on espère qu'elle continuera d'exister et de se renouveler.

Mais comment pourrait-on être celte ? ...

Certes le breton est une langue celtique, mais pas le gallo. Et quand bien même le breton serait notre langue à tous (rappelons que le breton aujourd'hui c'est à peine plus de 200 000 locuteurs et à peu près 190 000 pour le gallo) et à supposer qu'on puisse démontrer que ce breton ait tant que cela à voir avec l'antique langue des celtes, en serions celtes pour autant ? Non. Car il y a bien longtemps que les celtes ont disparu de Bretagne – à peu près en même temps d'ailleurs que disparaissaient les Galates de Turquie, or nul n'a l'air de songer ici à inclure Ankara et sa région dans l'espace celtique... Il n'y a pas de cultures immuables. Alors laissons aux philologues du 19^{ème} siècle leurs mythes frelatés des origines et rendons la Gaule celtique à César, ou à René Goscinny.

Pour parler de la proximité géographique des régions de l'ouest européen et des intérêts que nous avons en commun et qui sont somme toute assez faciles à exposer, est-il vraiment besoin d'en appeler à un terme aussi douteux et qui ouvre la porte à autant d'idées fumeuses ?

Sinon, « celtitude » mise à part, l'avis du CESER tout comme le rapport de la Région comportent bien des aspects intéressants, que ce soit pour ce qui regarde le suivi des coopérations européennes, notamment en direction de la jeunesse, ou des actions engagées par notre Région en matière de solidarité internationale.

S'agissant de la solidarité internationale, il est tout de même étonnant que l'avis du CESER ne questionne pas, ne serait-ce qu'un peu, les engagements de la Région en matière d'aide à la sécurisation alimentaire ou à l'adaptation et à l'atténuation des conséquences du réchauffement climatique pour les pays en voie de développement, alors que rien n'est dit par ailleurs dans le rapport de la réflexion à mener sur l'empreinte écologique des activités de notre région sur la fragilisation des écosystèmes naturels de certains pays du « Sud global » du fait de l'impact de l'importation de matières premières agricoles (déforestation importée) – pas plus que ne sont évoqués, inversement, les effets des exportations de productions alimentaires à bas coût sur les économies locales, par exemple des pays d'Afrique de l'Ouest.

Enfin, s'agissant du projet de macro-région atlantique, ou encore des actions de soutien à la « diaspora » bretonne (sic !) - un autre terme étrange maintes fois utilisé quoique maintes fois critiqué - la FSU ne surprendra personne en rappelant ses réserves.